

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 26/06/2018

DELIBERATION
n° CA-2018 - 81

**Approuvant le complément aux tarifs de formation continue (hors FOAD, hors TSM)
pour 2018-2019**

Vu le code de l'éducation, notamment son article D 714-62,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 10 avril 2018 relative aux tarifs de formation continue hors FOAD et TSM pour 2018-2019

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique

Le complément aux tarifs des formations proposées par le service de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage, annexé à la présente délibération, est adopté.

La présidente du conseil d'administration,



Corinne MASCALA



Service Commun de Formation Continue, Validation
des Acquis et Apprentissage – FCV2A

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 26/06/2018
DELIBERATION n° CA 2018 - 81

ANNEXE n°1

COMPLEMENT AUX TARIFS FORMATION CONTINUE (hors TSM et service de la FOAD) Année universitaire 2018/2019

Validation des Acquis, Formations qualifiantes et cycles ponctuels		
Parcours intégrés au DU « Droit européen de la santé et des produits de santé » de l'ESL : <ul style="list-style-type: none">- Parcours « Droit européen de la santé- Parcours « Droit européen des médicaments et produits de santé	1500 €	
Séminaires de spécialité organisés dans le cadre du DU « Droit européen de la santé et des produits de santé »	150 € par séminaire	Dans le cas où une personne souhaite suivre deux séminaires sur une même journée, ce tarif est ramené à 250 €.